

Coupon d'inscription Cours prénataux dans de petits groupes

- **Durée** : 3 cours prénataux d'environ 3 heures
- **Animatrice** : Isabelle Roy, auteure principale de *Nos cours prénataux à la maison* et naturopathe en périnatalité (pour un remboursement d'assurances)
- **Coût** : 375 \$, incluant le livre *Nos cours prénataux à la maison*, des cahiers numériques, un suivi téléphonique personnalisé dans les heures de bureau ainsi que la révision de votre plan de naissance
- **À joindre à votre inscription** : prière d'envoyer un chèque de 100 \$ comme dépôt afin de réserver votre place. Les places sont limitées (entre 2 et 6 couples de parents par session au maximum).
- Deux inscriptions de couples de parents sont nécessaires pour confirmer les dates d'une session. Les chèques de dépôt ne sont déposés qu'au moment d'une confirmation de session (2 couples de parents inscrits et plus).
- **Le plan de cours prénataux en résumé** :
 - Les interventions médicales durant l'accouchement (ex. : soluté ou boire et manger ?), le protocole de votre hôpital et le plan de naissance
 - Les phases du travail et les outils pour que le père soutienne de manière pratique sa partenaire pour soulager la douleur (ex. : respirations, massages et positions avec ballon ou pas)
 - La période postnatale, le retour à la maison avec son bébé, l'allaitement et le rôle du père

COUPON DE RÉPONSE

NOM : _____

ADRESSE COMPLÈTE :

TÉL. : () _____

COURRIEL (IMPORTANT): _____

DATES DES COURS DANS DE PETITS GROUPES : _____

----- découpez ici -----

Pour inscription :

Retournez ce coupon avec un chèque de 100 \$ adressé à l'ordre de Mère et monde à l'adresse suivante à titre de dépôt :

2, Place du Commerce, suite 100
Île-des-Soeurs
H3E 1A1 (Québec)

N.B. : Nous déposerons votre chèque seulement une fois que votre session de cours dans de petits groupes sera officiellement confirmée.

*** Nous vous suggérons d'envoyer le tout par l'entremise d'un service de poste recommandée afin de vous assurer que votre envoi se rende à destination. Cette mesure n'est toutefois pas obligatoire. À noter : Mère et monde n'est pas responsable des pertes de chèques dans la poste.